ECF
AUDIT

QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEUR DE MISSION

FEDERATION FRANCAISE DES POMPES FUNEBRES – F.F.P.F.

Association de la Loi du 1er juillet 1901

100, rue de Ménilmontant
75 020 PARIS

SIRET : 775 678 527 00059 ; APE : 94 11Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

ECF AUDIT

QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEUR DE MISSION

Fédération Française des Pompes Funèbres (F.F.P.F.)
100, rue de Ménilmontant
75 020 PARIS

A l'assemblée générale de la Fédération Française des Pompes Funèbres (F.F.P.F.),

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Pompes Funèbres (F.F.P.F.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note intitulée « Informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables retenues quant à la comptabilisation des cotisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des

éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

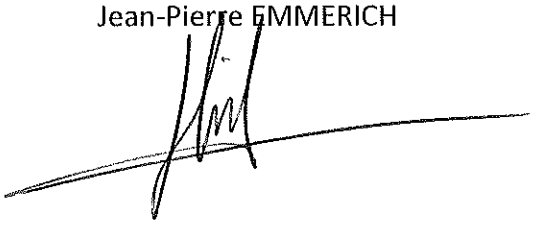
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 18 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes,

Jean-Pierre EMMERICH



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	22 590	22 049	541	1 759	1 218-	69.26-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	24 597	20 206	4 391	5 177	786-	15.19-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	47 187	42 256	4 932	6 936	2 004-	28.90-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	32 586		32 586	191 390	158 805-	82.97-
	Autres créances	28 183		28 183	39 121	10 938-	27.96-
	Valeurs mobilières de placement	70 278		70 278	70 278		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	266 250		266 250	210 111	56 140	26.72
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 693		1 693	1 979	286-	14.45-
	Total III	398 990		398 990	512 879	113 889-	22.21-
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	446 177	42 256	403 922	519 815	115 893-	22.30-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ECF AUDIT
161 av. G. Péri
91700 STE-GENEVIEVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	340 443	290 450	49 992	17.21
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	119 775-	49 992	169 767-	339.59-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	220 668	340 443	119 775-	35.18-
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 277	133 159	39 882-	29.95-
	Dettes fiscales et sociales	26 679	45 160	18 481-	40.92-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 056	757	299	39.47
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	62 243	297	61 946	NS
	Total IV	183 254	179 372	3 882	2.16
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	403 922	519 815	115 893-	22.30-

(1) Dont à plus d'un an 121 011 179 076
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques

EGF AUDIT ★ COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT ★
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.egfaudit.fr

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	350	1 894	1 544-	81.52-
Production vendue de Biens et Services	168 602	381 250	212 647-	55.78-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	32 790	46 857	14 067-	30.02-
Total I	201 742	430 001	228 259-	53.08-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		3 555	3 555-	100.00-
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	233 624	253 276	19 652-	7.76-
Impôts, taxes et versements assimilés	748	1 397	649-	46.46-
Salaires et traitements	57 912	79 306	21 394-	26.98-
Charges sociales	21 187	31 483	10 296-	32.70-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 004	1 917	87	4.54
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	6 042	8 950	2 907-	32.49-
Total II	321 517	379 884	58 366-	15.36-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	119 775-	50 117	169 892-	338.99-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	119 775-	50 117	169 892-	338.99-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		125	125-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		125	125-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		125-	125	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	201 742	430 001	228 259-	53.08-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	321 517	380 009	58 491-	15.39-
Solde intermédiaire	119 775-	49 992	169 767-	339.59-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	119 775-	49 992	169 767-	339.59-

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 41 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Dérogations	2
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	3
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Evaluation des amortissements	4
Evaluation des valeurs mobilières de placement	4
Disponibilités en Euros	4
Produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019
totalise 403 921.64 euros.
Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage
un résultat déficitaire de 119 775.06 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2019
au 31 décembre 2019.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été établis le 16 avril 2020.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par la pandémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Covid-19.
Les comptes annuels reflètent par conséquent les conditions qui existaient à la date de clôture.

Même si nous ne connaissons pas à ce jour les incidences financières définitives de cette pandémie sur notre activité, nous estimons cependant, à la date de l'arrêté des comptes, qu'elle n'aura pas pour effet de mettre en cause la poursuite de l'activité de l'association.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

EUCOF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

COMPTABILISATION DES COTISATIONS /
Elles ont comptabilisées lors de leur encaissement conformément au réglement 2009-10 du crc.

TABLEAUX DES RESSOURCES :
Cotisations : 141 204 €
Reversement des cotisations : Néant
Subventions reçues (Association gestion fonds paritaire pour la formation) : 5729 €
Autres produits d'exploitation : 54 299 €

Total des ressources : 201 032 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL		204	
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	22 590		
Installations générales agencements aménagements divers	1 346		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 251		
TOTAL	24 597		
TOTAL GENERAL	47 187	204	

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		204		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			22 590	22 590
Installations générales agencements aménagements divers			1 346	1 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			23 251	23 251
TOTAL			24 597	24 597
TOTAL GENERAL		204	47 187	47 187

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	20 831	1 218		22 049
Installations générales agencements aménagements divers	469	135		604
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 951	652		19 602
TOTAL	19 420	786		20 206
TOTAL GENERAL	40 251	2 004		42 256

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 218				
Instal.générales agenc.aménag.divers	135				
Matériel de bureau informatique mobilier	652				
TOTAL	786				
TOTAL GENERAL	2 004				

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	32 586	32 586	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 507	22 507	
Débiteurs divers	5 676	5 676	
Charges constatées d'avance	1 693	1 693	
TOTAL	62 462	62 462	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	93 277	93 277		
Personnel et comptes rattachés	12 292	12 292		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 159	9 159		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 228	5 228		
Autres dettes	1 056	1 056		
Produits constatés d'avance	62 243	62 243		
TOTAL	183 254	183 254		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ECF AUDIT
181, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	32 586
Total	32 586

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 277
Dettes fiscales et sociales	9 019
Total	102 296

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 693
Total	1 693
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	62 243
Total	62 243

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le 16/04/2020
HOFFARTH ET M. SCHVARTSMAN CO-PRESIDENTS

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT